

Sondages, opinion publique et accommodements raisonnables,

Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques  
d'accommodement liées aux différences culturelles

par Claire Durand,  
professeur titulaire,  
département de sociologie,  
Université de Montréal,

## Introduction

Professeur d'Université, mes recherches portent principalement sur la méthodologie de sondage, entre autres l'impact des aspects méthodologiques, dont la non-réponse aux sondages, sur la qualité des informations produites, ainsi que sur le rôle des sondages dans la société. Ainsi, mes recherches et publications au cours des dernières années ont porté sur la méthodologie des sondages électoraux français, québécois et canadiens, sur le respect des lois électorales concernant les sondages électoraux et sur le travail des interviewers. Mes recherches actuelles portent également sur les attitudes de la population face aux sondages.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ma présentation devant la Commission. J'ai repéré les sondages qui ont été effectués sur la question des accommodements raisonnables et j'en ai fait une analyse critique de façon à tenter d'éclairer la Commission et le public sur les aspects tant positifs que problématiques des sondages publiés et de ceux qui auront peut-être été publiés après la date limite pour déposer ce mémoire, soit le 20 octobre 2007.

Ce mémoire souffre des limites inhérentes à mes activités comme professeur. Je n'ai eu que peu de temps disponible pour le préparer. J'ai donc décidé de concentrer mes commentaires, en ce qui a trait aux questions, sur celles portant spécifiquement sur les accommodements. Les questions portant sur des sujets connexes – laïcité, racisme, seront traitées de façon plus superficielle.

Mon intérêt à présenter un mémoire découle de mes intérêts de recherche actuels, soit le rôle des sondages dans la société et dans les décisions publiques. Mon mémoire cherche donc moins à répondre directement aux questions posées par la Commission qu'à tracer un portrait synthétique du pouls de la population tel que mesuré par les sondages et à aborder le rôle des sondages et l'importance à leur accorder pour bien comprendre le pouls de la population sur les questions soulevées par la Commission.

Après une présentation des sondages repérés, ce mémoire comprend trois sections. D'abord, les questions relatives aux échantillons, aux populations sondées et aux modes de collecte utilisés sont abordées. Ensuite, la qualité de la mesure des opinions portant sur les accommodements – et donc la validité et la fiabilité des questions posées et donc des résultats – est abordée. Enfin, la dernière section fait état de diverses considérations annexes, sur les questions connexes aux accommodements, sur la relation entre les opinions exprimées et les comportements et actions auxquelles on peut ou on ne peut pas s'attendre de la part des individus et sur le rôle des sondages d'opinion, entre autres dans la décision publique.

## **Les sondages portant sur les accommodements raisonnables (en date du 18 octobre 2007).**

Le premier sondage repéré peut sans doute être qualifié d'événement déclencheur. Il est le seul réalisé avant la mise sur pied de la Commission. Il s'agit du sondage réalisé par la firme Léger Marketing pour le Journal de Montréal, TVA et Corus entre le 22 décembre et le 3 janvier 2007 auprès de 1000 "Québécois" et entre le 21 décembre 2006 et le 8 janvier 2007 auprès de 1228 répondants de diverses communautés culturelles du Québec. Un autre sondage a également été réalisé auprès de la population canadienne. Ces sondages sont réalisés auprès du panel Web de Léger Marketing par Internet et comportent 59 questions.

Le deuxième sondage a été réalisé par téléphone par la firme CROP pour le journal LaPresse entre le 17 et le 20 août 2007. Il a été conduit auprès de 601 "Québécois" et comporte six questions.

Le troisième sondage a été réalisé pour l'Institut de recherche sur les politiques publiques (IRPP) et publié dans un numéro spécial de la revue Options politiques. Il a été réalisé sur Internet par la firme SES Research les 17 et 18 septembre 2007 auprès d'un "échantillon aléatoire de 1083 Canadiens" dont 295 résidents du Québec. Il comporte sept questions.

Le quatrième a été réalisé par téléphone par la firme SOM pour les journaux LaPresse et LeSoleil entre le 26 septembre et le 3 octobre 2007. Conduit auprès de 1034 répondants, il comporte 14 questions.

Ce sont sur ces sondages que portent donc les commentaires, réflexions et analyses qui suivent.

### **Échantillon, population et modes de collecte**

Les principes méthodologiques voudraient que, pour ce qui est du mode de collecte, les sondages auto-administrés (et donc sur Internet) soient plus fiables que les sondages téléphoniques **si l'on considère que les questions sur les accommodements raisonnables sont sujettes à des biais de conformité sociale**. Ainsi, si on pense que les répondants auront tendance à cacher leur véritable opinion pour émettre des opinions plus acceptables socialement, on privilégie lorsque cela est possible un mode de questionnement où il n'y a pas d'interaction avec un intervieweur.

Toutefois, la deuxième exigence, relative à l'échantillon et que l'on doit concilier avec la première, est que l'on puisse tirer un échantillon aléatoire de la population que l'on veut sonder. Pour pouvoir tirer cet échantillon, il faut avoir accès à une "liste" de la population la plus exhaustive possible et prendre les moyens pour rejoindre cette population et lui permettre /la convaincre de participer.

Sur cet aspect, les sondages faits sur Internet sont problématiques. D'une part, selon les dernières données disponibles, environ 70% de la population québécoise a accès à Internet et une partie non négligeable, particulièrement en région, a un accès téléphonique simple, très lent. Même avec une liste acceptable, on ne pourrait donc représenter que 70% de la population. Les données sur l'accès à Internet montrent également que les personnes qui n'y ont pas accès ont des caractéristiques différentes de celles qui y ont accès, caractéristiques qui peuvent être liées aux opinions sur les accommodements raisonnables.

Par ailleurs, la deuxième condition, celle de la possibilité de tirer un échantillon aléatoire à partir d'une liste de la population, n'est pas rencontrée. En effet, il n'existe pas en ce moment une liste des adresses électroniques que l'on pourrait utiliser pour solliciter des personnes sélectionnées aléatoirement. Il semble donc impossible de tirer un échantillon aléatoire. Certaines firmes ont pris les moyens pour contourner ce problème en recrutant l'échantillon au moyen de sondages téléphoniques. Une firme américaine utilise cette méthode et installe gratuitement chez les personnes recrutées un accès internet (via la télévision habituellement) de façon à pouvoir refléter l'ensemble de la population. Cette méthode s'avère en ce moment la méthode

comportant le moins de biais inhérents. Elle est toutefois très coûteuse. Le consensus actuel pour ce qui est des sondages scientifiques est de réserver les sondages internet aux populations pour lesquelles il existe des listes et où on est assuré que toute la population est couverte : employés d'une entreprise, étudiants d'une université, membres d'une association.

Quelles sont les méthodes utilisées par Léger Marketing et SES Research? A mon grand regret, malgré mes demandes en ce sens, il m'a été impossible d'avoir des informations détaillées. Toutefois, tant le site Web de Léger Marketing que celui de SES font appel à s'inscrire au panel Web de la firme avec possibilité de gagner des prix ou de l'argent en donnant son opinion. Il s'agirait donc au départ d'échantillons de volontaires constitués de personnes déjà intéressées par les sondages puisqu'elles se sont rendues sur les sites des firmes. SES affirme dans sa note méthodologique que l'échantillon est aléatoire mais il est impossible de savoir comment l'échantillon est tiré. Léger affirme que son échantillon de panel comprend 150,000 personnes au Québec. On peut donc penser que cette firme fait également des échantillons. Ma propre expérimentation montre que, en s'inscrivant à un panel, on peut recevoir en moyenne un sondage par semaine. On crée en ce faisant des échantillons de répondants professionnels.

Enfin, la dernière condition, celle qui consiste à prendre les moyens nécessaires pour permettre aux répondants de collaborer, me semble difficilement respectée pour les deux sondages Internet. On peut reprocher à Léger Marketing d'avoir tenu son sondage pendant la période des Fêtes. Il s'agit d'une période généralement évitée par les firmes de sondage puisque l'on peut logiquement craindre que l'échantillon soit biaisé dû à la disponibilité variable des répondants. Le sondage SES Research quant à lui est réalisé sur deux jours seulement, un lundi et un mardi, ce qui est difficilement acceptable. Les sondages Internet demandent normalement un minimum de 10 jours. Ma propre expérience pour un sondage auprès de professeurs d'université a demandé plus de deux mois pour obtenir un taux de réponse de 50%. Par ailleurs, malgré des rappels et un site demeuré ouvert durant la période des Fêtes, pratiquement aucun répondant n'a complété le sondage pendant cette période.

Les sondages téléphoniques sont réalisés sur quatre jours (CROP), minimal pour un sondage téléphonique, et huit jours (SOM), ce qui est nettement préférable. Généralement, la durée du terrain d'enquête est associée à un meilleur taux de réponse lui-même associé à une meilleure fiabilité des résultats. Les sondages téléphoniques de type aléatoire strict tels que ceux faits par ces deux firmes sont généralement réalisés sur 5 à 10 jours.

Deux autres éléments doivent être mentionnés eu égard aux échantillons. Tant les sondages Léger Marketing que SES Research font des comparaisons, soit entre les Canadiens et les Québécois, soit en plus dans le cas de Léger entre les Québécois et les membres des communautés culturelles. Il y a certains problèmes avec ces comparaisons. En ce qui concerne la comparaison "Québécois" vs "Canadiens", celle-ci devrait tenir compte de la composition très différente des populations. La proportion de personnes d'origines ethniques diverses est nettement plus importante dans le reste du Canada qu'elle l'est dans la population francophone du Québec, cette différence étant liée à l'historique très récent d'intégration de plusieurs groupes d'immigrants à la majorité francophone. Pour comparer Québécois et Canadiens de façon acceptable, il serait sans doute préférable de comparer des similaires : les urbains avec les urbains, les ruraux ayant peu de contacts avec l'immigration entre eux et possiblement les jeunes avec les jeunes, etc. Par ailleurs, les francophones et les anglophones ont des "référénts" de comparaison différents – la France laïque pour les francophones, l'Angleterre ou les États-Unis, plus "accommodants" pour les anglophones. Cette situation peut sans doute expliquer que les débats soient différents dans les deux sociétés.

D'autre part, l'échantillon de Québécois proposé par Léger est au départ présenté comme représentant de l'ensemble des Québécois (incluant donc environ 19% d'anglophones et d'allophones) pour ensuite être présenté comme un échantillon de Québécois "de souche" (définition non précisée). Il est impossible de savoir s'il s'agit dans le deuxième cas d'un échantillon général dont on aurait soustrait les personnes d'autres origines que "de souche". Par ailleurs, l'échantillon de membres des communautés culturelles est stratifié puis pondéré proportionnellement à la présence des divers groupes dans la population selon les informations

transmises. Remarquons les contours “flous” de certains groupes – “Européens”, “Noirs”, etc. – et l’impossibilité d’avoir plusieurs identités, d’où des difficultés de pondération que l’on peut soupçonner.

Le sondage SES Research souffre des mêmes problèmes que celui de Léger en ce qui a trait à la comparaison entre Québécois et Canadiens mais avec un problème supplémentaire, celui de la très faible taille de l’échantillon de “Québécois” (N=295), échantillon qui comprend au mieux 240 Québécois d’origine canadienne-française, et donc une marge d’erreur pour cette population de 6,3% en plus ou en moins.

Bref, si on accepte les canons de la méthodologie concernant l’échantillonnage, les échantillons constitués pour les sondages internet apparaissent douteux sur plusieurs plans et les comparaisons proposées sont bancales. Les sondages téléphoniques semblent plus “orthodoxes” sur le plan de la méthodologie et celui de Som est plus conséquent en ce qui a trait à la taille de l’échantillon et à la durée du terrain. Toutefois, la taille des deux échantillons téléphoniques rend difficiles la comparaison entre Québécois d’origine canadienne-française et autres résidents du Québec, la marge d’erreur pour ce dernier groupe étant importante.

Ces questions peuvent apparaître des détails techniques pour le citoyen ordinaire mais il faut comprendre qu’elles peuvent avoir un impact non négligeable sur les informations transmises, impact qu’il est pratiquement impossible d’évaluer dans le cas des sondages Internet. En gros, plus l’échantillon est biaisé, plus la non réponse est importante, plus il est difficile de connaître “les vrais chiffres”, soit ceux que l’on obtiendrait avec un bon échantillon. Et l’impact est d’autant plus important qu’il y a un lien entre d’une part, le biais soit l’accès à Internet – ou même à la possibilité d’être choisi – et l’intérêt à répondre à des questions portant sur les accommodements raisonnables et d’autre part, l’opinion sur ces questions.

Un autre impact des problèmes d’échantillonnage est la difficulté à comparer les sondages entre eux puisqu’ils ne représentent pas des échantillons similaires d’une même population. Ces

quelques remarques m'amènent à souligner l'importance de l'accès aux informations méthodologiques des sondages publiés. Ces informations sont plus détaillées et disponibles pour les sondages téléphoniques – directement sur le site Web de La Presse dans le cas des sondages analysés ici – mais plus succinctes pour les sondages Internet (sur le site des médias commanditaires ou sur le site des firmes). Sans ces informations, il est impossible de juger sérieusement de la qualité des sondages et de leurs possibles biais.

Notons que la firme SOM annonce une marge d'erreur de 4,2%, plus importante que celle habituellement publiée pour des échantillons de cette taille. Cette marge tient compte de plusieurs facteurs dont la stratification de l'échantillon et est plus juste sur le plan mathématique que la marge d'erreur habituellement annoncée pour des échantillons de cette taille.

Enfin soulignons que les sondages téléphoniques sont souvent critiqués pour leur incapacité à bien représenter la composition de la population en ce qui a trait à la scolarité. Les sondages Internet sont susceptibles d'être encore plus problématiques à cet égard. En conséquence, on peut penser que les proportions de réponse favorables aux accommodements dans les sondages sont généralement un peu surestimées étant donné que les personnes plus scolarisées ont tendance à être plus favorables (voir particulièrement le sondage SOM).

Il demeure qu'"un sondage ne fait pas le printemps" mais plusieurs sondages qui donnent des résultats similaires permettent de valider les informations, d'où l'intérêt d'examiner si les données des divers sondages convergent. De plus, plus il y a consensus dans la population, moins il y a d'impact des biais d'échantillons.

### **La qualité de la mesure des opinions**

Le nombre de questions posées varie selon les sondages de six dont une sur les accommodements et une sur la confiance dans la Commission (CROP) à sept (SES), 14 (SOM)

et 59 dont neuf se retrouvent dans la partie sur les accommodements raisonnables (Léger). Ces questions sont présentées en annexe du présent document.

Deux points sont considérés essentiels pour juger d'un ensemble de questions. D'une part, il faut décomposer la question de recherche en plusieurs questions spécifiques plutôt que de poser une question générale (du type : "Êtes-vous pour ou contre les accommodements raisonnables").

D'autre part, les qualités d'une bonne question sont connues. Pour plusieurs auteurs, ce sont :

a) la pertinence : il ne faut pas poser de questions sur des sujets pour lesquels l'opinion n'est pas susceptible d'exister avant que l'on pose la question ou sur des sujets dont les répondants peuvent difficilement juger.

B) la neutralité : le libellé de la question et des choix de réponse ne doit pas laisser entendre qu'il y a une réponse plus acceptable qu'une autre. De plus, les choix de réponse doivent être suffisamment élaborés pour vraiment permettre au répondant d'exprimer son opinion. Dans les questions d'attitude, par exemple, on privilégiera des échelles de réponse en 3 ou 4 points plutôt que des réponses de type oui ou non.

C) la précision : La formulation de la question ne doit pas prêter à interprétation. Les termes doivent être choisis de façon à pouvoir être compris par tous les répondants et être compris de la même manière.

En examinant les questions posées, il est possible de faire un certain nombre de remarques. Parlons d'abord du sondage Léger Marketing, réalisé pour des médias, puisqu'il est le premier publié et qu'il a plutôt précédé que suivi le débat. Ceci entache les réponses à certaines questions pour lesquelles on peut penser que l'opinion n'était pas préexistante. Le traitement apporté au sondage, de type sensationnaliste, en a fait un événement médiatique.

La question utilisée portant spécifiquement sur les accommodements n'apparaît pas neutre puisqu'elle pose un choix entre la nécessité pour les immigrants de respecter les lois (83% favorables) et la nécessité d'adopter des accommodements aux lois (12% favorables). On peut penser – et c'est ce qui s'est produit – qu'il est plus acceptable de “respecter les lois” que de demander des accommodements “aux lois”.

La deuxième question portant sur les accommodements demande si certaines pratiques “posent problème pour vivre en société”. Cette question manque de précision puisqu'elle peut être interprétée de diverses manières. Le répondant peut penser que le port du voile pose problème – ce qui est assez évident dans le sens où cela soulève des débats et des discussions – ce qui ne veut pas dire que le répondant pense personnellement que le port du voile être restreint ou interdit. Bref, il faut prendre cette question exactement pour ce qu'elle est, soit une perception de ce qui fait problème, et non pour ce qu'elle n'est pas, soit un accord ou un désaccord avec certains comportements. Les réponses à ces éléments indiquent que le port du voile est considéré comme posant problème par 62% des résidents du Québec et le port d'ornements religieux par 56%, cette dernière question manquant de précision – les ornements religieux allant d'une croix dans le cou à la kippa. Notons qu'il n'y a pas de différences significatives entre l'ensemble des résidents du Québec (Total Québec) et ceux des “communautés”.

Les autres questions de la section sur les accommodements portent sur des points plus ou moins pertinents tels la construction de mosquées ou de synagogues, la perception de la tolérance des – autres – Québécois envers les coutumes des immigrants et la perception de l'importance pour les immigrants de s'intégrer. Pour faire la part des choses, il faut noter que, si certaines des questions du sondage Léger Marketing apparaissent problématiques, d'autres sont tout à fait acceptables sur le plan méthodologique et proviennent de fait d'enquêtes réalisées par des chercheurs universitaires.

Le sondage CROP ne comprend que deux questions portant sur les accommodements. Une première demande si les répondants craignent, oui ou non, que les pratiques d'accommodement

“dérangent et deviennent hors de contrôle” – 73% des répondants répondent que oui – et la deuxième si le répondant est confiant (très, assez, peu ou pas du tout) que “les travaux de la Commission permettront de dissiper le malaise provoqué par certaines pratiques d’accommodement liées aux différences culturelles”. Cet énoncé recueille 28% d’appuis (répondants qui font très ou assez confiance à la Commission), 50% de répondants qui font peu ou pas du tout confiance et 22% de personnes qui ne se prononcent pas. Ce sont des mesures de perception du débat mais non de positionnement face au débat. Les autres questions portent sur la laïcité, sur la perception de Mario Dumont, sur l’impact possible du nationalisme et sur l’immigration. Les questions semblent fortement inspirées par les documents de la Commission et tentent d’aborder les principaux points soumis par celle-ci.

Le sondage SOM comprend quant à lui des questions relativement précises, également inspirées par les documents de la Commission. Une première question demande aux répondants s’ils pensent que la Commission apportera une solution à la controverse sur les accommodements raisonnables (oui ou non). Il est intéressant de voir que l’article de La Presse a mis l’accent sur les 51% des répondants qui répondent non. Il ne nous informe pas de la proportion de ceux qui répondent oui (36%) ou qui ne savent pas (13%). Ces proportions sont sensiblement les mêmes que pour le sondage Crop publié un mois plus tôt. Or dans ce cas, à l’inverse, seule l’information positive était mentionnée. SOM demande également si les répondants pensent que l’on a accordé trop (65%), juste assez (21%) ou trop peu (11%) d’accommodements. Cette question est à rapprocher de celle de CROP qui demande si les répondants craignent que les pratiques d’accommodement ne dérangent (73% de oui). On peut déjà noter que, malgré des formulations différentes, les résultats sont assez similaires.

Le sondage SOM comprend des questions très détaillées relatives aux divers événements et incidents survenus au cours des dernières années relativement aux accommodements. Notons que la plupart de ces questions demandent l’opinion des répondants sur des actions posées par des institutions et sur des jugements de la Cour plutôt que sur les pratiques elles-mêmes. Elles portent d’une part, sur un degré d’accord avec certains éléments – jugement de la Cour suprême

sur le port du turban par les Sikhs dans la GRC, que les écoles aient des menus tenant compte de contraintes religieuses à la cafeteria, que les universités aient désigné des locaux comme lieux de prière, que la société québécoise permette le hijab à l'école, que les écoles québécoises séparent les garçons et les filles dans les cours de natation à l'école. Par contre, pour d'autres questions, le choix proposé est dichotomique (soit oui / non ou pour /contre). Les éléments sondés ainsi sont les suivants: les jeunes femmes musulmanes devraient pouvoir jouer au soccer avec le hijab, la Saaq devrait accepter les demandes d'hommes hassidiques qui désirent ne pas être évalué par une femme lors du test pratique de permis de conduire, la décision de la Cour suprême d'autoriser un jeune Sikh à porter le kirpan, le fait qu'un employé travaillant pour un service public (professeur, médecin, fonctionnaire) porte le hijab, l'Etat devrait laisser voter les personnes qui masquent presque tout leur visage pour des raisons religieuses.

Le site de La Presse présente ces questions comme si elles avaient toutes le même format de question, celui d'une échelle d'accord en 4 points où les deux ancres de désaccord sont regroupés alors que ce n'est pas le cas et il présente la proportion de non ou de désaccord plutôt que l'inverse. Toutefois, le fait que la présentation des divers éléments est ordonnée en fonction de la proportion de désaccord (ou de non) est très pertinente et utile. Elle permet, en retraçant les caractéristiques des éléments les moins et les plus acceptés, de comprendre pourquoi certaines pratiques apparaissent plus inacceptables, et ainsi de mieux comprendre ce qui fait problème. On peut constater que le port du hijab à l'école, dans la fonction publique ou au soccer, l'accès à un local de prière et à des menus respectant certaines contraintes religieuses, sont les éléments qui rencontrent le moins de résistance, et que donc, ces accommodements sont considérés comme plus "raisonnables" et sont plus acceptés que les autres (même si le taux de désaccord varie entre 56% et 70%). Ces résultats peuvent être comparés avec ceux de Léger où 62% des répondants considéraient que le port du voile posait problème.

Par contre, on pourrait classer dans les accommodements dit "déraisonnables" ceux qui ont un impact sur les personnes non concernées ou qui entraînent des inégalités de traitement : port du kirpan à l'école, du turban dans la GRC, de la burqa pour voter, séparation des garçons et des

filles à la piscine, choix du sexe de l'évaluateur à la SAAQ. Ces éléments recueillent des proportions de désaccord allant de 79% à 92%, clairement plus élevées que pour les éléments "raisonnables".

Cette information est validée si on compare les opinions sur le retrait du crucifix à l'Assemblée nationale (31% d'accord) à celles sur la suppression de la prière dans les assemblées des conseils municipaux (48% d'accord), ce dernier élément apparaissant plus "dérangeant", moins équitable. Notons que, d'un point de vue méthodologique, plusieurs études ont montré que les questions portant sur la suppression entraînent un moindre niveau d'accord que ce que l'on pourrait obtenir si on examinait le désaccord face à des questions formulées à l'inverse et donc portant sur le maintien.

La deuxième information importante qui ressort du sondage SOM est que les deux marqueurs les plus puissants et les plus constants d'une différenciation des opinions sont la langue maternelle et l'âge. Les tableaux croisés des opinions en fonction des diverses caractéristiques disponibles sur le site de La Presse, sont éloquentes à cet égard, les 18-24 ans particulièrement étant en majorité favorables à la plupart des accommodements que nous avons qualifiés de "raisonnables". Toutefois, il y a peu de différence en fonction des régions (RMR de Montréal, RMR de Québec, reste du Québec). Étant donné les différences en fonction de la langue, ceci pourrait vouloir dire que les francophones de la grande région de Montréal, plus souvent confrontés aux différences culturelles, sont moins favorables que les francophones des régions<sup>1</sup>.

Passons maintenant au sondage de SES Research. Les questions utilisées par cette firme sont influencées par le fait qu'il s'agit d'un sondage pan-canadien alors que le débat sur les

---

<sup>1</sup> En effet, étant donné la concentration des non-francophones dans la région de Montréal et leur plus grand accord avec les accommodements, il s'agit de l'explication la plus plausible à l'absence de différences selon les régions. Toutefois, cette hypothèse devrait être vérifiée auprès de la firme, de préférence en isolant également les francophones de l'île de Montréal de ceux du reste de la RMR.

accommodements raisonnables se déroule en ce moment principalement et même presque uniquement au Québec. Ceci est reflété par la première question qui nous apprend que 90% des résidents du Québec ont entendu parler de cette question comparativement à 50% à 58% dans les autres régions du Canada. La question portant précisément sur les accommodements demande si a) il est raisonnable de *s'adapter* dans tout la mesure du possible *aux minorités religieuses et culturelles* ou si b) les immigrants devraient s'adapter pleinement à la culture canadienne. Les deux autres choix de réponse sont "aucune de ces affirmations" et "sans opinion précise". Près de 17% des répondants du Québec ont choisi l'une ou l'autre de ces deux dernières options et 29% dans l'ensemble du Canada. Cette situation reflète à la fois l'importance de l'existence d'un débat dans une société pour que les répondants expriment une opinion et le fait que le libellé des deux options principales manque de précision et de neutralité. Cette question ne semble pas bien refléter ce dont il est question lorsque l'on parle d'accommodements.

Les autres questions sont plus spécifiques mais manquent elles aussi pour la plupart de précision. Il s'agit sans doute partiellement d'un effet de traduction. Une question demande jusqu'à quel point on doit tenir compte (toujours, la plupart du temps, occasionnellement, jamais) des exigences alimentaires des groupes *religieux et culturels*. L'utilisation du terme "exigences" et l'absence de contexte rendent les réponses à cette question peu fiables. Les réponses à cette question sont différentes des réponses à la question de SOM portant sur le fait que des cafétérias d'école offrent des menus tenant compte de raisons religieuses.

De même, la question 4 demande jusqu'à quel point les répondants sont favorables à l'aménagement *gratuit* de lieux de prière dans les *installations collectives*. L'utilisation du terme gratuit est susceptible de faire diminuer l'accord (certains pourraient penser que les communautés religieuses qui demandent ces accommodements pourraient contribuer) alors que le terme "installations collectives" est vague à souhait et peut être incompris ou compris différemment selon les personnes et les régions du Canada. Notons toutefois que la proportion de personnes opposées au Québec est similaire à la proportion de personnes opposées aux lieux de prière aménagés dans les universités dans le sondage SOM.

Les trois dernières questions demandent de classer des lieux – lieux publics, lieux de travail, centres de loisir et de sport – en fonction du niveau d’accommodement culturel et religieux qui devrait y être pratiqué, ce sur une échelle de 1 (aucun accommodement) à 5 (accommodement complet). Si on tient compte de la marge d’erreur, il n’y a pratiquement aucune différence selon les lieux. Tout comme pour les autres questions, des différences importantes apparaissent entre les résidents du Québec et ceux des autres régions du Canada. Ces questions peuvent toutefois être considérées comme sujettes à interprétations variées et donc souffrant de problèmes de précision.

Que dire donc de la mesure des opinions face aux accommodements raisonnables. Le débat actuel au Québec amène les résidents du Québec à se positionner sur cette question, plus qu’ailleurs au Canada. Par ailleurs, le sondage Léger tend à montrer une communauté de vue entre les résidents du Québec quelle que soit leur origine alors que le sondage SOM montre à la fois des différences en fonction de la langue maternelle et une relative absence de différences en fonction de la région du Québec. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences : le moment où les sondages ont été réalisés (avant ou après le débat), le mode de collecte (internet ou téléphone) et donc la population représentée de même que le fait que, pour des raisons de taille de l’échantillon, SOM doit combiner les anglophones et les allophones alors que Léger ne compare que des membres de communautés culturelles.

Malgré ces différences, il demeure que les divers sondages donnent un son de cloche globalement cohérent et similaire soit celui d’une *certaine résistance* aux accommodements qualifiés ici de raisonnables, ceux qui ne demandent pas à des tiers de modifier leur comportement, et d’une *résistance certaine* aux accommodements qui entraînent des traitements différenciés des individus ou des “accrocs” aux règlements. Il faut toutefois souligner que les 18-24 ans font exception.

Au moment où les sondages SOM et CROP ont été réalisés en août et septembre soit avant le début des audiences publiques de la Commission, les répondants ne semblaient pas très confiants dans la capacité de la Commission d'apporter des solutions. Reste à savoir si l'opinion s'est modifiée par la suite puisque les répondants avaient alors peu d'éléments pour se faire une opinion.

### **Quelques considérations supplémentaires : attitudes, comportements et politiques**

Lors de la parution du sondage Léger, plusieurs dans les médias et les milieux académiques se sont montrés très critiques sur plusieurs aspects de ce sondage, certains ayant été soulevés dans ce texte. Toutefois, j'aimerais apporter un bémol pour ce qui est d'une critique qui a été fort répandue, celle portant sur la question qui sondait jusqu'à quel point les répondants se considéraient personnellement racistes (1% fortement, 15% moyennement, 43% faiblement et 39% pas du tout). On peut interpréter positivement le fait que les répondants s'avouent faiblement racistes. Pour ce qui est du racisme, et compte tenu du fait qu'il s'agit d'un comportement peu accepté socialement, avouer que l'on peut difficilement ne pas l'être du tout m'apparaît un signe de maturité. Le traitement média a toutefois amalgamé toutes les catégories à l'exception de "pas du tout", ce qui était tout à fait questionnable.

Mon deuxième commentaire porte sur la question de la laïcité. Cette question a été peu abordée dans les sondages. Le terme est très utilisé dans les débats mais il risque d'être interprété différemment selon les personnes. Ainsi, on dit que le Québec est une société laïque. Il est pourtant très facile de trouver des exemples qui montrent la fausseté actuelle de cette affirmation. La question serait plutôt de savoir si le Québec veut devenir une société laïque et ce que cela implique. En réponse à la question posée par CROP – si les répondants considèrent souhaitable ou non d'exclure toute trace du religieux de l'ensemble des institutions publiques – les répondants sont apparus divisés : 51% trouvent cela souhaitable, 47% non souhaitable. Le sondage SOM nous informe que 48% sont favorables à supprimer la prière dans les assemblées des conseils municipaux mais seulement 32% pensent que l'on devrait retirer le crucifix à

l'Assemblée nationale. Cette question mériterait un débat où des définitions plus précises de ce que pourrait signifier la laïcité seraient amenées.

Une autre question à aborder ici est de se demander jusqu'à quel point les opinions – c'est ce que les sondages ont mesuré – sont susceptibles de se traduire en comportements. Cette question est fréquemment abordée en sociologie et en psychologie sociale. Le consensus est à l'effet que les opinions, quoique généralement liées aux comportements, ne le sont pas toujours très fortement. L'exemple classique donné dans tous les manuels est celui de Lapiere (1931)<sup>2</sup>. Le fait que la majorité des répondants soient réfractaires à des situations comme le port du hijab à l'école ou dans la fonction publique ne signifie nullement que, en présence d'une personne portant le hijab, ils agiront de façon désagréable. De la même manière qu'un répondant peut se sentir incommodé d'être servi par un jeune aux cheveux colorés avec des anneaux dans les lèvres sans qu'il agisse pour éviter cette situation ou qu'il fasse une remarque désobligeante à l'employé.

Enfin, la question de la signification des sondages pour la décision publique doit être abordée. Ma première remarque est qu'à ma connaissance, aucun pays n'a aboli la peine de mort avec une majorité de l'opinion publique du pays concerné – telle que mesurée dans les sondages – en faveur de cette abolition. En fait, ce n'est que récemment qu'une telle majorité s'est dégagée au Québec, plus de 30 ans après l'abolition. Il n'y a donc pas, et il ne doit pas y avoir à mon avis, une réponse automatique des pouvoirs publics aux sondages d'opinion. Ce que les sondages font toutefois assez bien lorsqu'ils sont faits suite à un réel débat, c'est d'envoyer des messages aux dirigeants politiques sur la nécessité de tenir compte de certains malaises. Cette commission peut d'ailleurs être considérée comme une telle réponse. Le problème – à tout le moins pour les pouvoirs publics – est qu'ils “ne contrôlent pas l'agenda”, c'est-à-dire qu'un media peut décider

---

<sup>2</sup> En résumé, Lapiere a visité 50 hôtels aux États-Unis avec un ami chinois. Dans tous ces hôtels sauf un, son ami chinois a pu obtenir une chambre. Six mois plus tard, il a écrit aux 50 hôtels pour leur demander s'ils acceptaient de louer une chambre à un Chinois. Une majorité a répondu que non.

qu'une question doit être mise à l'ordre du jour et qu'en tant que ceci reflète certaines préoccupations de la population, les pouvoirs publics devront en tenir compte.

Les media, à tout le moins certains d'entre eux, semblent vouloir faire jouer aux sondages un rôle d'acteur plutôt qu'un simple rôle de "reflet" de l'opinion publique. Deux exemples illustrent le fait que le rôle des sondages n'est pas que passif. Dans une enquête que j'ai menée récemment et dont les résultats commencent à être analysés, certains répondants à qui l'on demandait en quoi les sondages étaient une bonne chose pour les électeurs ont répondu qu'ils servaient "à fouetter les chefs de partis", à leur envoyer des messages. De même, une analyse des sondages portant sur l'évolution de l'appui à la souveraineté menée par François Yale montre que l'appui à la souveraineté a augmenté avant et jusqu'à l'échec de l'accord du Lac Meech et non pas suite à l'échec, et que cet appui a diminué par la suite. C'est un peu comme si les sondages avaient servi à envoyer un message de mécontentement mais qu'à partir du moment où ce message n'était pas entendu, il devenait inutile. Ces deux exemples illustrent que les sondages ne jouent pas qu'un rôle passif mais qu'ils peuvent aussi être utilisés par les répondants, consciemment ou non, pour faire part de leur mécontentement ou tenter de faire pression pour que des questions se règlent comme ils le désirent. Les sondages sont en quelque sorte devenu un comportement politique à analyser comme tel. On peut penser que les media utilisent cette "fenêtre d'opportunité". En témoignent la décision de TVA, le journal de Montréal et Corus de commanditer un sondage sur la tolérance ou, il y a quelques années, la décision de Gesca de commanditer un sondage sur l'anti-américanisme. Dans les deux cas, les sondages tendaient à servir à lancer un débat plutôt qu'à le suivre ou le comprendre.

### **En conclusion**

On se doit d'examiner les sondages avec prudence. D'une part, les échantillons et les taux de réponse influencent la validité et la fiabilité des réponses. D'autre part, le libellé des questions exerce lui aussi une influence non négligeable. Enfin, la présence d'un débat public préexistant est une condition sine qua non de la fiabilité des réponses. Malgré tout, les sondages nous

donnent des informations qu'aucune autre méthode utilisée en sciences sociales ne permet d'obtenir. Il s'agit du seul outil dont on peut estimer l'erreur de mesure.

Les sondeurs ou leurs commanditaires ont choisi de faire porter les sondages d'abord et avant tout sur les opinions, ce qui est normal. Toutefois, il faut se rappeler que, si les opinions donnent une information utile, elles ne sont pas toujours très stables et ne sont pas toujours fortement liées aux comportements. Dans l'état actuel des sondages sur les accommodements raisonnables, on peut toutefois conclure avec peu de chances de se tromper qu'il existe un questionnement sinon un malaise alimenté par un certain nombre d'incidents et d'événements et que ce malaise est plus important chez les franco-Québécois et chez les personnes plus âgées. Le malaise est d'autant plus important et quasi consensuel quand les accommodements demandés exigent que des personnes non concernées agissent différemment ou soit traitées différemment.

## **Annexe : Questions de sondages d'opinions portant sur les accommodements raisonnables**

---

### **A) SOM - La Presse (Octobre 2007)**

1. Certaines personnes souhaitent que l'on supprime la prière dans les assemblées des conseils municipaux. Êtes-vous...? (Tout à fait/plutôt...accord/désaccord)
2. Certaines personnes souhaitent que la société québécoise retire le crucifix de l'Assemblée nationale du Québec. Êtes-vous...? (Tout à fait/plutôt...accord/désaccord).
3. Certaines personnes portent, pour des raisons religieuses, un voile qui masque presque entièrement leur visage. L'État devrait-il les laisser voter avec le visage ainsi voilé? (Oui / Non).
4. Accepteriez-vous qu'une employée qui travaille pour un service public (professeur, médecin, fonctionnaire) porte le hijab (foulard sur la tête)? (Oui / Non).
5. Le kirpan est un petit couteau que certains sikhs portent en guise de symbole religieux. Au printemps 2006, la Cour suprême du Canada a autorisé, sous conditions, le port du kirpan à l'école. Êtes-vous pour ou contre cette décision? (Pour / Contre).
6. La communauté juive hassidique demande que les hommes qui passent le test pratique de conduite ne soient pas évalués par une femme. La Société de l'assurance automobile devrait-elle accepter cette demande? (Oui / Non).
7. Les jeunes femmes musulmanes devraient-elles pouvoir jouer au soccer avec le hijab (foulard sur la tête)? (Oui / Non).
8. Pensez-vous que cette commission apportera des solutions à la controverse sur les accommodements raisonnables? ( Oui / Non / NSP, NRP).
9. Selon-vous, a-t-on accordé [...] d'accommodements raisonnables au Québec? (Trop / Juste assez / Pas assez / NSP, NRP).
10. Êtes-vous [...] pour que les écoles québécoises séparent les garçons et les filles à la piscine, lors de leçons de natation, pour des questions religieuses?

(Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt en désaccord / Tout à fait en désaccord).

11. Êtes-vous pour que la société québécoise permette le hijab à l'école? (Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt en désaccord / Tout à fait en désaccord).
12. Certaines universités ont désigné des locaux comme lieux de prière (pour différentes religions). Êtes-vous [...] avec cette pratique? (Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt en désaccord / Tout à fait en désaccord).
13. La Cour suprême du Canada a permis aux membre sikhs (faisant partie de la communauté indienne) de la Gendarmerie royal (GRC) de porter le turban traditionnel plutôt que le chapeau de l'uniforme. Êtes-vous [...] avec le jugement? (Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt en désaccord / Tout à fait en désaccord).
14. Certaines cafétérias d'école offrent, pour des raisons religieuses, un menu différent du menu habituel. Êtes-vous [...] avec cette pratique? (Tout à fait d'accord / Plutôt d'accord / Plutôt en désaccord / Tout à fait en désaccord).

---

## **B) SES - Options Politiques (Septembre 2007)**

1. Avez-vous, oui ou non, entendu parler d'«accommodements raisonnables»?
2. Laquelle de ces deux affirmations exprime le mieux votre point de vue personnel?
  - Il est raisonnable de s'adapter dans tout la mesure du possible aux minorités religieuses et culturelles.
  - Les immigrants devraient s'adapter pleinement à la culture canadienne
  - Aucune des deux affirmations
  - Sans opinion précise

3. Doit-on toujours tenir compte des exigences alimentaires des groupes religieux et culturels, la plupart du temps, occasionnellement ou jamais?
4. Êtes-vous favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou opposé à l'aménagement gratuit de lieux de prière dans les installations collectives pour accommoder les minorités religieuses?
5. Sur une échelle de 1 à 5, où 5 indique un accommodement culturel et religieux complet et 1 indique aucun accommodement, veuillez classer les lieux suivants (3) :
  - Lieux publics comme les écoles, hôpitaux et édifices gouvernementaux.
  - Lieux de travail.
  - Centre de loisirs et sport amateur.

---

### **C) CROP- La Presse (Août 2007)**

1. Le Québec a besoin d'accueillir le plus d'immigrants possible pour conserver sa croissance économique et combattre le déclin démographique
2. Le Québec ne peut accueillir plus d'immigrants que les 45 000 qu'il reçoit déjà chaque année, parce que cela risquerait de nuire à leur intégration et à la préservation de la culture québécoise.
3. Lequel des énoncés suivants est le plus proche de votre opinion?
  - Mario Dumont exploite l'inquiétude des Québécois au sujet de l'immigration à des fins purement partisanes?
  - Mario Dumont agit de façon responsable en exprimant l'inquiétude des Québécois au sujet de l'immigration
  - NSP / Refus

4. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec cette opinion : Certains prétendent que le nationalisme québécois est une source de malaise pour les immigrants.
5. Selon vous, est-il souhaitable ou non d'exclure toute trace du religieux de l'ensemble des institutions publiques?
6. Personnellement, craignez-vous que les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles les accommodements raisonnables ne dérapent et deviennent hors de contrôle?
7. Avez-vous très confiance,, assez, peu ou pas du tout confiance que les travaux de la commission Bouchard-Taylor permettront de dissiper la malaise provoqué par certaines pratiques d'accommodements liées aux différences culturelles?

---

#### **D) Léger Marketing – Journal de Montréal (Janvier 2007)**

1. A votre avis, y a-t-il des races humaines plus douées que d'autres?
2. Diriez-vous que le racisme est un problème très important, plutôt important, peu important, pas du tout important au Québec?
3. Selon vous, les Québécois sont-ils plus, autant ou moins racistes qu'il y a dix ans?
4. Avez-vous déjà été témoin de propos racistes, de comportements racistes, victime de propos racistes, victime de comportements racistes?  
Note: on aurait dû avoir un intervalle de temps.
5. Avez-vous le sentiment que les Québécois sont très accueillants, assez accueillants, peu accueillants ou pas du tout accueillants envers les personnes immigrantes?
6. Dans votre vie de tous les jours, trouvez- vous cela plutôt enrichissant ou non d'être en présence de personnes d'une autre origine que la vôtre?
7. Pour lutter contre le racisme, dites-moi si vous seriez prêt à ... signaler un comportement raciste à la police, signer une pétition, etc.

8. Avez-vous une très bonne, bonne, mauvaise ou très mauvaise opinion des membres des communautés suivantes?
9. Est-ce que vous accepteriez... un chauffeur de taxi, etc. d'une autre origine que la vôtre?
10. De façon générale, trouvez-vous que les membres des communautés suivantes sont plus, autant ou moins travailleurs que...(comparaison avec "francophones de souche").
11. A votre avis, le Canada devrait-il être plus, autant ou moins sévère avant d'accorder la citoyenneté canadienne à une personne immigrante?
12. Diriez-vous que la plupart des immigrants s'intègrent très facilement, assez facilement, assez difficilement ou très difficilement à la société québécoise?
13. Au cours des prochaines années, devrait-on accepter plus, autant ou moins d'immigrants au Québec?
14. Selon vous, les gouvernements font-ils des efforts suffisants pour intégrer les immigrants à la société québécoise?
15. Est-ce que vous croyez que les membres des communautés culturelles sont traités de façon équitable, c'est-à-dire comme les francophones de souche, par la police, etc..
16. Est-ce que nous devrions inciter davantage les immigrants à s'installer à l'extérieur de la grande région de Montréal? (Oui ou non?)
17. Lequel des énoncés suivants correspond le mieux à votre opinion ?
  - Tous les immigrants devraient respecter les lois et règlements du Québec même si cela va à l'encontre de certaines croyances religieuses ou pratiques culturelles
  - Il est nécessaire d'adopter des accommodements à nos lois et règlements pour ne pas obliger les immigrants d'aller à l'encontre de leurs croyances religieuses ou pratiques culturelles.
18. Diriez-vous qu'il est secondaire, important mais pas indispensable, ou indispensable que les membres des communautés culturelles vivant au Québec adoptent les habitudes de vie québécoises?

19. Est-ce que les Québécois sont trop, juste assez ou pas assez tolérants à l'égard des us et coutumes des différentes communautés culturelles au Québec?
20. Selon vous, le respect des pratiques religieuses suivantes, au Québec, pose-t-il ou non problème pour vivre en société ? Le port du voile, le port d'ornements religieux, etc.
21. Êtes-vous favorable ou non à la construction de mosquées, de synagogues et de temples autres que chrétiens au Québec?
22. Pensez-vous qu'une lutte vigoureuse contre le racisme est nécessaire ou non au Québec?
23. Selon vous, la justice devrait-elle condamner toute personne qui tient publiquement des propos racistes?